

FORMATION

RESPONSABLE BUREAU DES ENTREPRISES

Mercredi 27 septembre 2023

Déroulement de la journée

1. Matin

Présentation missions des responsables du bureau des entreprises

Intervention de Mme La Rectrice

Présentation organisation académique

Réforme de la voie professionnelle

2. Après-midi

Comment s'articulent les différents réseaux de la relation éducation économie de votre territoire ?

Comment contribuer à l'évolution de la carte des formations de votre EPLE ?

Comment contribuer à l'accompagnement de l'organisation des PFMP ?

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine

Rectrice de l'académie de Bordeaux

Chancelière des universités

1. Présentation missions des responsables du bureau des entreprises

Frédérique Colly

DRAFPICA Adjointe Bordeaux
Conseillère de Recteur

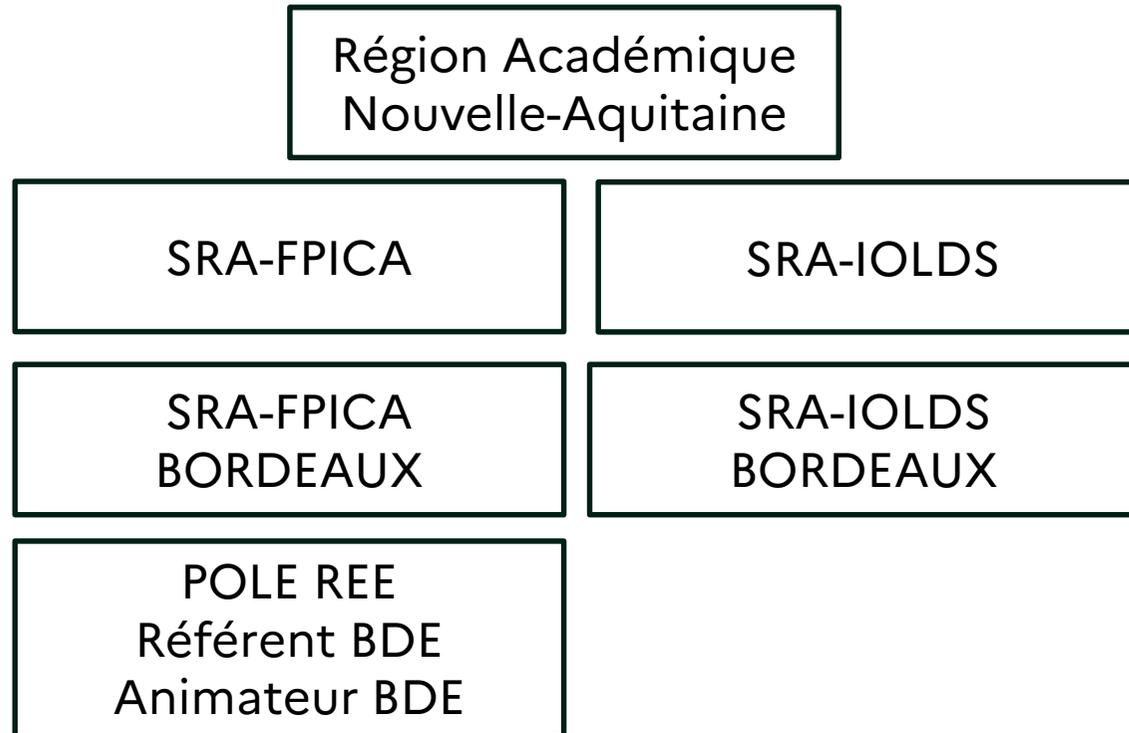
Responsable du bureau des entreprises

Missions

- Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants
- Organiser les temps de formation en milieu professionnel

2. Présentation organisation académique

Organisation régionale



Service régional académique de la formation professionnelle initiale, continue et de l'apprentissage

Missions

- Développement du dispositif **Campus des Métiers et des Qualifications** en lien avec la collectivité territoriale
- Développement de l'**apprentissage** dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
- Pilotage du **Greta-CFA**
- Proposition de la **carte des formations professionnelles** initiale sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage au sein des CFA EN
- Appui aux établissements
- Animation des activités liées à la **relation éducation économie**

Pôle Relation Éducation Économie

Missions

- Développer des **actions de partenariats École-Entreprise** avec les branches professionnelles, les entreprises et les institutions
- Promouvoir la **voie professionnelle et technologique**
- Informer les établissements scolaires des **actualités de la relation école-entreprise**
- Développer et accompagner les **comités locaux école-entreprise (CLEE)**
- **Accompagner la mise en place des bureaux des entreprises**

Sandra Castay

DRAIOLDS Adjointe Bordeaux
Conseillère de Recteur

Service régional académique à l'information à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire

Missions

- **Pôle accompagnement et mise en œuvre des parcours d'orientation**
Impulser l'accompagnement au choix d'orientation des élèves contribuant à donner du sens à la scolarité et favorisant l'ambition et la réussite des parcours
Développer les actions du continuum « bac -3 / Bac +3 »
Collaborer avec le conseil régional et sa direction de l'orientation pour la mise en œuvre de sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations
Organiser, en lien avec les corps d'inspection, la pédagogie de l'orientation en terme d'ingénierie de formation des personnels et de suivi des actions
Assurer la mise en œuvre des procédures d'affectation en lycée et la mise en œuvre de la procédure d'admission en 1ère année de l'enseignement supérieur « Parcoursup »
- **Pôle ambition et persévérance scolaire**
Contribuer au déploiement des dispositifs d'égalité des chances sur les territoires et cherche à favoriser leurs complémentarités (cordées de la réussite, Pass en sup..)
Définir et animer la politique en faveur de la persévérance scolaire et de lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les acteurs régionaux et locaux. Animer le réseau de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Jocelyn Grivaud

Inspecteur Education Nationale Enseignement Technique

Doyen du collège des IEN ET EG IO

Les corps d'inspection

- 65 Inspecteurs Académiques et Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA IPR)
- 32 Inspecteurs Education Nationale, Enseignement Technique, Enseignement Général, Information Orientation (IEN ET EG IO)

Missions

- Apporter une expertise didactique, pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves
- Contribuer à la gestion des ressources humaines
- Assurer des missions transversales et de conseil auprès du recteur

3. Réforme de la voie professionnelle

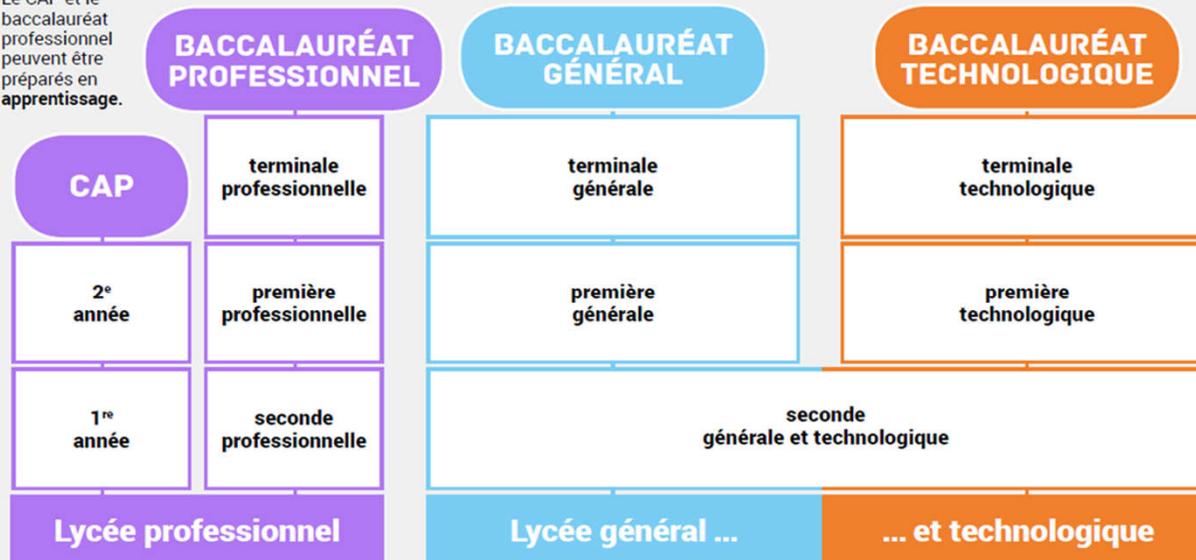
Carole Fabre – IA IPR

Jocelyn Grivaud – IEN ET – Doyen

Jérôme Prouzat - IEN ET

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

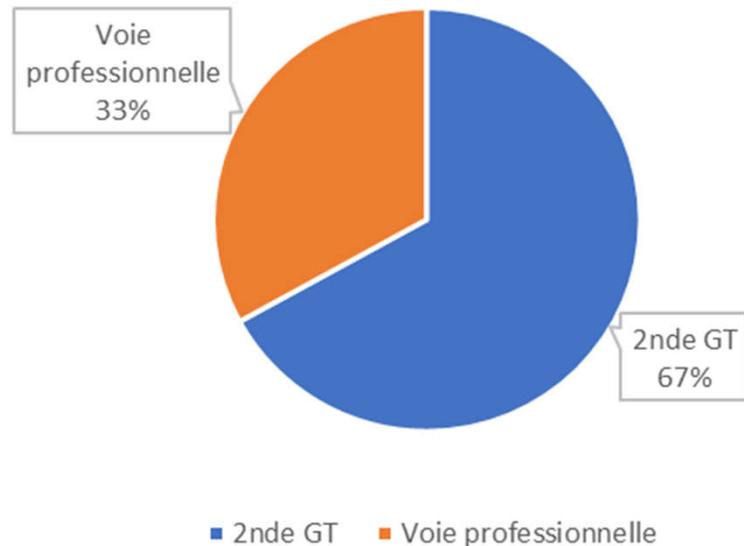
Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

Orientation Post 3ème



Lycée Professionnel (LP)

Le LP propose un enseignement en alternance avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Les enjeux de la réforme

La réforme vise à faire de la **voie professionnelle une voie d'avenir, d'excellence, de réussite**, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

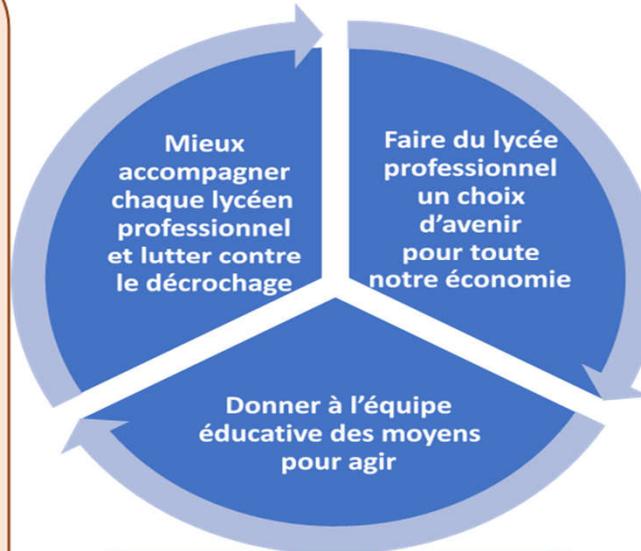
3 exigences :

1. **Mieux accompagner chaque lycéen professionnel et lutter contre le décrochage ;**
2. **Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour toute notre économie ;**
3. **Donner à l'équipe éducative des moyens pour agir.**



12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises

- Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023 ([Lien BDE](#))
- Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites
- Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options ([Lien BDE](#))
- Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études ([Lien BDE](#))
- Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée ([Lien BDE](#))
- Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs ([Lien BDE](#))



- Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux ([Lien BDE](#))
- Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens ([Lien BDE](#))
- Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée ([Lien BDE](#))

- Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.
- Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel
- Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève ([Lien BDE](#))

Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023

Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels feront l'objet d'une gratification attribuée par l'État d'un montant de 50 €, 75 € ou 100 €.

Concernant les gratifications des PFMP :

- L'ASP (agence de services et de paiement) va assurer la mise en paiement avec échelonnement des allocations. Les premiers versements et paiement devraient avoir lieu en janvier 2024.
- Les chefs d'établissement collecteront et conserveront les pièces justificatives (données bancaires, conventions de stage).
- Le chef d'établissement en lien avec le bureau des entreprises valide l'exécution de ces PFMP (jusqu'à la demi-journée puisque tarif prévu à la journée), il est l'ordonnateur.



Lien avec le BDE
et le pacte enseignant
Mission : Faire vivre le
lien école-entreprise

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

Rentrée scolaire 2023 : Application dans les lycées professionnels volontaires

Rentrée scolaire 2024 : Application dans tous les lycées professionnels

Encourager les ambitions : ouvrir des options

Pourraient être envisagés des cours de langue, de codage, robotique, art oratoire, philosophie, d'entrepreneuriat, en mobilisant des partenariats extérieurs et des professeurs volontaires,

Les options peuvent être mises en œuvre de la 2nde à la Terminale.

La mesure est financée par le PACTE

**Lien avec le BDE (option
d'entrepreneuriat) et le
pacte enseignant**
Mission : Permettre au
lycéen d'avoir des options

Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

Rentrée scolaire 2023 : Application pour les élèves qui entreront en classe de première (1^{re} session du baccalauréat professionnel en 2025)



Lien avec le BDE et le
pacte enseignant
Mission : Travailler
avec les acteurs locaux
de l'emploi

Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée
Rentrée scolaire 2023 : Application dans tous les lycées professionnels

Multiplier les possibilités d'accompagnement pour tous les décrocheurs

- Le dispositif **Tous droits ouverts** permet de proposer très vite une palette de solutions adaptées aux élèves en fort risque de décrochage
- Le dispositif **Ambition emploi** permet aux élèves qui sortent du lycée sans solution, d'emploi ou de poursuite d'études, de conserver leur "statut" d'élèves pendant 4 mois maximum.
- Ouvrir un **Parcours de consolidation** permet, dès lors qu'un risque important d'échec est identifié chez un étudiant en 1^{re} année de BTS de lui proposer un parcours, pour consolider ses savoirs académiques et méthodologiques.

Lien avec le BDE et le pacte enseignant

Missions :

Prévenir et lutter contre le décrochage

Accompagner la suite du parcours

Travailler avec les acteurs locaux de l'emploi

Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Rentrée scolaire 2023 : Accompagnement de 50% des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Rentrée scolaire 2024 : Accompagnement de 100% des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Ouvrir le lycée professionnel aux partenariats

- Demain, chaque élève en dernière année de lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel) qui souhaite s'insérer dans l'emploi après son diplôme bénéficiera des services d'accompagnement de France Travail et ses partenaires.
- L'objectif assigné pour la rentrée 2024 est que chaque élève ait un mentor.

Mission du bureau des entreprises :

Mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire (recherche de partenaires économiques, liens avec les comités locaux école/entreprise, événements) ;



**Lien avec le BDE et le
pacte enseignant
Mission : Faire vivre le lien
école entreprise**

Mesure 7 : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux
Rentrée scolaire 2026 : Viser 100% de formations non insérantes fermées

Transformer les formations pour répondre aux grandes transitions de notre économie

➤ Changer l'offre de formation des lycées

**Lien avec
le BDE**

Mesure 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

**Lien avec le BDE et le
pacte enseignant**
Mission : Participer aux
projets d'établissement

- Chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un Bac +1.
- Création de nouvelles mentions complémentaires, dont l'intitulé du diplôme va changer en janvier 2025 pour s'appeler «certificat de spécialisation»
- Les comités locaux école-entreprise seront partie prenante dans la réflexion sur ces formations courtes et sur les colorations de diplômes

Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

Créer un bureau dédié à la relation aux entreprises dans chaque lycée

- création de 2 100 bureaux des entreprises,
- Le bureau organisé dans le cadre d'un réseau est animé par le DDFPT et le responsable du bureau des entreprises qui est sous la responsabilité du chef d'établissement

Les missions du bureau :

- mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire
- organisation des temps de stage et d'alternance de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes
- participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation



Lien avec le pacte
enseignant
Mission : Faire
vivre le lien école
entreprise

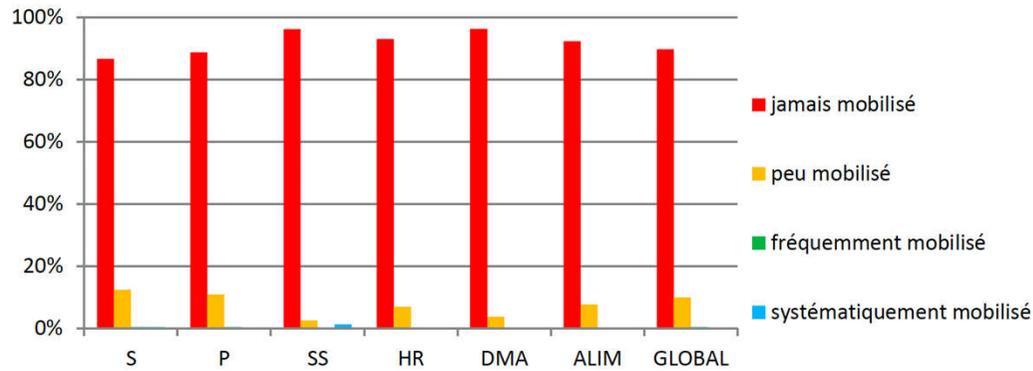
Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

- **se former en entreprise** ou dans un campus des métiers et des qualifications à minima tous les trois ans (professeurs du domaine professionnel) ;
- Déploiement de l'expérimentation Profan : Séminaire national à Bordeaux du 17 au 20 octobre

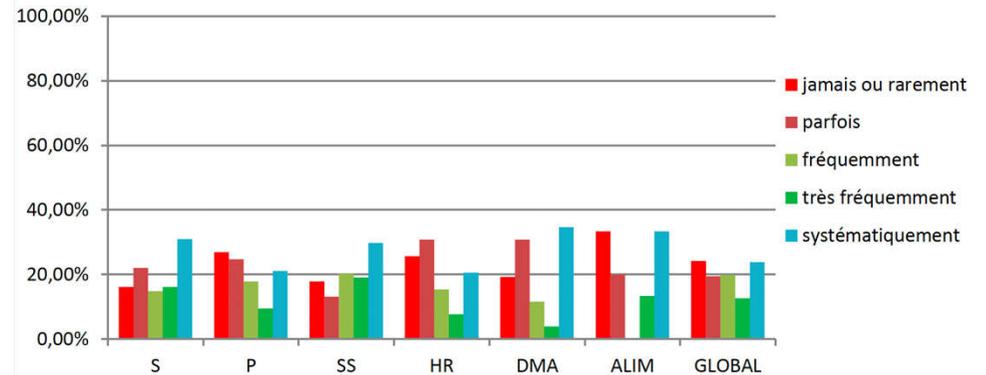
Rapport IGESR 2021 : La qualité des PFMP



Mobilisation des pôles de stage de l'académie



Informations, guides à destinations des milieux professionnels



Conclusion du rapport IGESR 2021

L'état des lieux dressé à partir des remontées de plus de 700 établissements montre que le positionnement des PFMP est pour le moins paradoxal : considérées à la fois comme **centrales et identitaires** de l'alternance sous statut scolaire, elles n'en sont pourtant pas moins **insuffisamment reconnues** en tant que réels leviers de formation ayant toute leur place au milieu des enseignements en établissement. **La qualité** de la formation durant les PFMP est largement conditionnée par une sorte de **« réconciliation » fondamentale** entre ces deux espaces de formation.

2023 : Sondage auprès des DDF, relatif à la mise en œuvre concrète de l'annexe pédagogique

AVANT

L'annexe pédagogique est-elle réellement utilisée dans la préparation de la PFMP ?

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

● Oui systématiquement	18
● Parfois	44
● Non	19



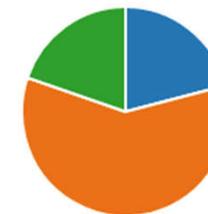
PENDANT

L'annexe pédagogique est-elle réellement exploitée pendant la PFMP ? (0 point)

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

● Oui systématiquement	17
● Parfois	48
● Non	16



1). L'annexe pédagogique est-elle réellement exploitée post PFMP ? (0 point)

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

APRES

● Oui systématiquement	9
● Parfois	47
● Non	25



Rentrée 23-24 : nouvelle convention

MAJ septembre 2023

La nouvelle convention de stage (juin 2023) compte désormais **21 articles** contre 18 dans la précédente. Les 3 nouveaux articles concernent :

- 1. Article 4 - Obligations de la structure d'accueil (entreprise, administration, association...)
- 2. Article 6 – Allocation de l'Etat
- 3. Article 12 – Santé et sécurité au travail

Certains autres articles ont été complétés.

-
- > **Annexe 1 : L'annexe pédagogique**

 - > **Annexe 2 : L'annexe financière**

 - > **Annexe 3 : L'attestation de stage**

 - > **Annexe 4 : Évaluation par l'élève**

Triptyque gagnant-gagnant-gagnant



- Réseau plus large pour répondre aux besoins des élèves (mobilité restreinte par exemple)
- Accompagnées dans la recherche et le placement des élèves
- Accompagnées dans la pédagogie de l'alternance : avant-pendant-après

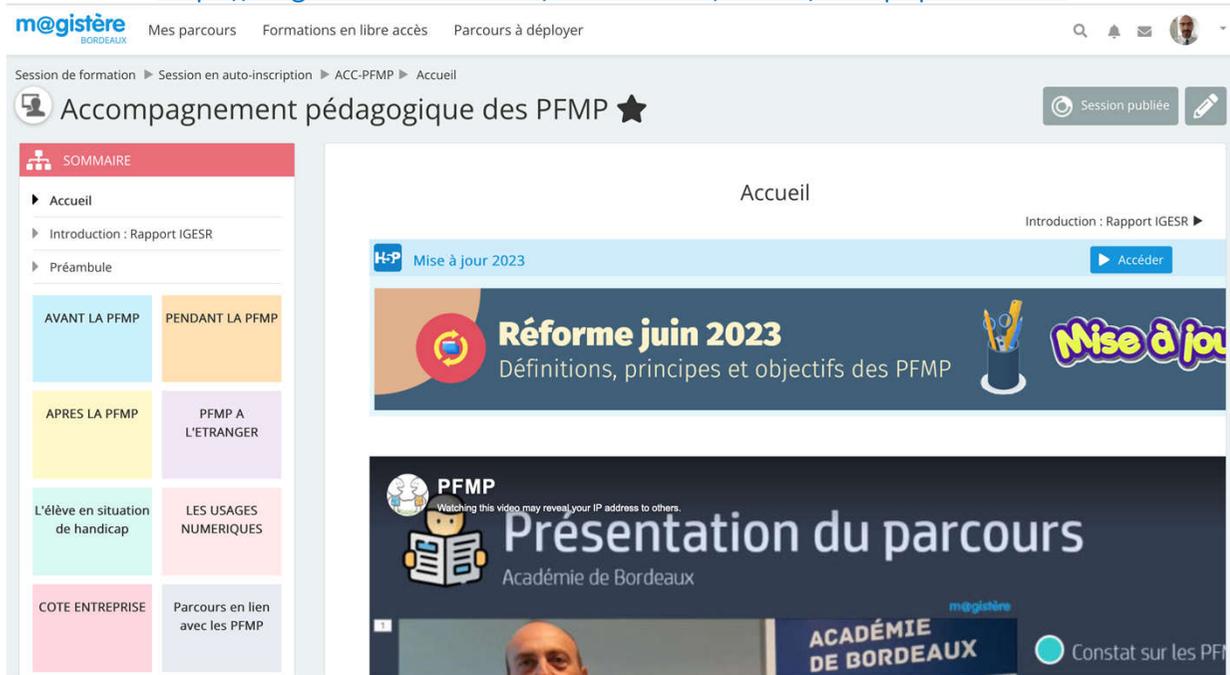
- Stage/PFMP de meilleure qualité
- Formation/Information de meilleure qualité
- Mieux préparé à l'insertion professionnelle
- Vivier plus ouvert et élargi pour les lieux de stage/PFMP
- Intégration de la relation avec l'entreprise dans le parcours

- Contact unique et identifié avec l'institution
- Accompagnées dans leurs potentialités d'accueil (...en réponse aux besoins des élèves)
- Accompagnées dans la formation des tuteurs
- Vivier de recrutement mieux formé
- Des vocations créées

Pour vous accompagner

Un parcours M@gistère :

<https://magistere.education.fr/ac-bordeaux/course/view.php?id=10398>



The screenshot shows the M@gistère interface for the course 'Accompagnement pédagogique des PFMP'. The page includes a navigation menu on the left with sections like 'SOMMAIRE', 'Accueil', 'Introduction : Rapport IGESR', and 'Préambule'. The main content area features a banner for 'Réforme juin 2023' with the text 'Définitions, principes et objectifs des PFMP' and a 'Mise à jour' badge. Below this is a video player titled 'Présentation du parcours' from the Académie de Bordeaux. The top navigation bar includes 'mesparcours', 'formations en libre accès', and 'parcours à déployer'.

Le portail de voie professionnelle :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/corps-inspection-voie-professionnelle/>



4. World café

Groupe 1

Comment contribuer à l'accompagnement de l'organisation des PFMP ?

Groupe 2

Comment contribuer à l'évolution de la carte des formations de votre EPLE ?

Groupe 3

Comment s'articulent les différents réseaux de la relation éducation économie de votre territoire ?



GROUPE 1

AUDABRAM	MICHEL
CHARNOLE	DAVID
FABRE	CAROLE
LENAIN	PASCAL
PROUZAT	JEROME
SENECHAL	PHILIPPE
SIMONET	BRUNO

GROUPE 2

BELAUD	SOPHIE
GILLET	ERIC
GRIVAUD	JOCELYN
LARUE	GUILLAUME
MAUREANGE	DOMINIQUE
MESSAOUDI	AHMED
ROUYER	MARIE-CECILE

GROUPE 3

BALME	HELENE
CAPBERN	SOPHIE
GAUDRY	STEPHANE
LARRIBAU	XAVIER
MAGNE	MARIE-GENEVIEVE
MEYER	Florence
THEUX	SEBASTIEN